



Le 3 juin 2022

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 JUIN 2022

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 13 juin 2022 à 20 heures 00** à la Maison communale de FROIDCHAPELLE.

ORDRE DU JOUR :

1. 1.791.1 : - Contrat de Rivière Sambre et Affluents asbl - convention de partenariat 2023-2025 - approbation.
2. 2.073.533.2 : - IMIO - Manifestation d'adhésion à la centrale d'achat d'audit informatique
3. 1.824.112 : - Intercommunales - REW (Réseau d'énergies de Wavre) – assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
4. 1.824 : - Intercommunales - IPALLE – assemblée générale ordinaire du 23 juin 2022. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
5. 1.824 : - Intercommunales - INTERSUD – assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022. Ordre du jour - Approbation.
6. 1.842 : - Intercommunales : Association Intercommunale Générations Thiérache - Assemblée générale ordinaire - 22 juin 2022. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
7. 1.842 – Intercommunales : Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois (A.I.H.S-H.S-N) - Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2022. Ordre du jour - Approbation..
8. 1.82.075.2 : - Intercommunales : Association Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques (IGRETEC) - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
9. 1.824.112 : - Intercommunales - A.I.E.S.H – assemblée générale ordinaire du 27 juin 2022. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
10. 1.842.073.521.8 : - C.P.A.S. - compte 2021 - approbation.
11. 1.842.073.521.5 : – C.P.A.S. de Froidchapelle. Modifications budgétaires ordinaire n° 1/2022 - approbation.
12. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Saint Remi à Boussu-lez-Walcourt - compte 2021 - approbation.
13. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Sainte Aldegonde à Froidchapelle - compte 2021 - approbation.

14. 2.073.51 : – Patrimoine forestier – vente des bois sur pied – exercice 2023. Participation à la vente groupée du 05 septembre 2022. Houppiers des coupes de futaies et lots de taillis pour l'affouage aux habitants de l'entité – réservation.
15. 2.073.513.2 : - Patrimoine communal - terrain agricole - rue de la Tourpène-locataire - désignation.
16. 1.778.5 Plan Habitat permanent - Acquisition de terrains sis au Chénia n°174, n°175 et n°176 et au Cul de Cheval n°203
17. 1.778.5 : - Plan Habitat Permanent - Etat des lieux, rapport d'activités 2021 et programme de travail 2022 - Information.
18. 1.855 : Animations de vacances - Organisation des stages 2022 - décision. Convention - approbation.
19. 1.811.122.53 – Règlement complémentaire sur le roulage – Rues de la Poterie et Crossart à Boussu-Lez-Walcourt.
20. 2.073.513.2 : – Maison de Village de Vergnies - Compte 2021, Rapport d'activités 2021 et budget 2022 – Approbation.
21. 2.073.515.1 : Remplacement des chaudières des logements tremplin 8/2 et 8/5 rue des Arzières à Froidchapelle. Approbation des conditions et du mode de passation - Prise d'acte.
22. 1.811.111.2 : Travaux de réfection rue de Mariembourg (PIC2021/3). Approbation avenant 1 - Remplacement d'un égouttage et reprise des raccordements particuliers. Prise d'acte.
23. 1.777.613 - Motion relative aux impacts financiers dus à la gestion, à la traçabilité et à l'assainissement des terres
24. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

HUIS CLOS

25. 1.851.11.08 : Personnel enseignant - Demande de congé "Pré-DPPR" - octroi - décision.
26. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,
Stéphane DENIS.

Le Bourgmestre,
Alain VANDROMME.

